

Union
syndicale
Solidaires

Solidaires
étudiant-e-s
syndicats de lutte

éducation
Sud
Solidaires

Pau et banlieue
64
la cgt
Union Locale

U.
F.S.U.
PYRENEES
ATLANTIQUES

Union
syndicale
Solidaires
Pyrénées-Atlantiques 64

64
la cgt
ÉDUC.
ACTION

Université de Pau
et des Pays de l'Adour
la cgt
FERC
sup

FNEC FP
FO
64
ACADÉMIE DE BORDEAUX

SNESUP
FSU

Solidaires
étudiant-e-s
Pau - Béarn

éducation
Sud
64
40

Après le procès de nos camarades, continuons la solidarité !

Notre camarade Ernesto, syndicaliste à Solidaires Étudiant·es et à Sud Éducation passait ce jeudi 11 janvier devant le tribunal de Pau aux côtés de Bernard, militant gilet jaune pour des faits supposés qui auraient eu lieu durant une manifestation contre la réforme des retraites en mai 2023.

Ernesto est accusé par un policier, représentant local du syndicat classé à l'extrême droite FPIP, de l'avoir insulté et bousculé durant cette mobilisation. Ces accusations ne sont basées sur aucune preuve matérielle, l'ensemble des éléments présentés, qu'il s'agisse des vidéos ou des témoignages, n'apportant aucune preuve de la supposée culpabilité de notre camarade. Malgré cela, le procureur semble estimer que la parole d'un représentant des forces de l'ordre est vérité absolue.

Malgré un dossier vide, le procureur de la république requiert contre notre camarade 10 mois d'emprisonnement avec sursis. Une réquisition scandaleuse contre un jeune militant de 21 ans, dont le seul crime est d'être engagé pour la justice sociale.

Nos organisations renouvellent leur soutien à Ernesto, ainsi qu'à Bernard. Nous ne nous laisserons pas intimider par la répression, nous nous tenons aux côtés de nos camarades aujourd'hui et pour le futur. Quoi qu'il soit décidé pour nos camarades, nous n'arrêtons pas de lutter pour l'abrogation de la réforme des retraites et pour un monde débarrassé de l'exploitation.

S'attaquer à un militant, c'est s'attaquer à l'ensemble du mouvement social. Face à la répression, que vive la solidarité de classe. Relaxe pour nos camarades !

**Rassemblement pour le délibéré du procès
Jeudi 20 février à 13h15 devant le tribunal de Pau**